

**RELEVÉ DE DÉCISIONS
DE LA SEANCE DU
4 JUILLET 2023**

Le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 4 juillet 2023 à 9 heures en format hybride :

- a approuvé, par 18 voix pour et 2 abstentions, le projet de double diplôme entre Sciences Po et l'IE University.
- a approuvé, par 18 voix pour et 2 abstentions, le projet de double diplôme entre Sciences Po et la Libera Università Internazionale degli Studi Sociali Guido Carli (LUISS).
- a approuvé, à l'unanimité, la modification de l'article 16 du Règlement de scolarité, comme suit :

Article 16 : La situation des sportifs et des artistes de haut niveau

Les sportifs et les artistes de haut niveau peuvent obtenir des aménagements de scolarité adaptés à leur situation sur demande motivée auprès de la direction de la scolarité et de la réussite étudiante. Les sportifs de haut niveau sur liste ministérielle et les artistes de haut niveau reconnus par la commission mise en place par Sciences Po, qui obtiennent un étalement de scolarité en début d'année universitaire, se verront appliquer un étalement des droits de scolarité correspondant.

La commission, composée de professionnels des arts, d'acteurs des formations à Sciences Po : admission, scolarité, Collège universitaire, Écoles et d'un étudiant ou d'une étudiante, se réunira deux fois par an, lors des admissions fin juin et à la rentrée et plus si de besoin.

En outre, sur demande auprès de la direction de la vie étudiante, l'enseignement facultatif de sport, peut être remplacé par le sport pratiqué s'il donne lieu à des compétitions de niveau national (cf article 37).

- a adopté, à l'unanimité, les procès-verbaux des séances du 18 avril et 23 mai 2023 sous réserve de modifications ultérieures.



Dina Waked
Présidente du Conseil de l'Institut